



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO 907**

Avis public est donné que le Règlement numéro 907 ayant pour objet de modifier le règlement No 900 concernant les nuisances

Lors d'une séance du conseil tenue le 5 juin 2023, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 907 modifiant le règlement sur les nuisances de la Municipalité de Bégin.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 6^e jour du mois de juin 2023.


Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 6^e jour du mois de juin 2023, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de juin deux mille vingt-trois.


Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et directrice générale